

La lettre Natura 2000 de la vallée du Canut

N° 2 - novembre 2014

SOMMAIRE

■ Actualités et Edito	1	■ Ca s'active sur le Canut !	3
■ Dossier : Natura 2000, où en est-on ?	2	■ Questions / réponses	4
■ La parole à...	3	■ ZOOM ZPS	4
		■ Infos pratiques	4

Une des grandes missions d'un site Natura 2000 est la préservation du patrimoine naturel. Depuis 2011, le site de la vallée du Canut est engagé dans cette démarche tout d'abord par élaboration du document d'objectif, puis depuis peu par l'animation du site.

Cette lettre se veut un outil d'information et de communication autour du site Natura 2000 de la vallée du Canut. Elle est destinée à tous les acteurs, élus, gestionnaires, propriétaires ou simples usagers, car chacun, à son échelle, a un rôle dans la préservation de ces milieux naturels qui font la richesse de notre territoire.

Le premier numéro de cette lettre, paru en 2013, avait pour objet d'expliquer la démarche Natura 2000 et de mettre en avant le patrimoine naturel (faune, flore, habitats naturels) exceptionnel présent sur la vallée du Canut.

Aujourd'hui, Natura 2000 est entré dans une phase opérationnelle et les premières actions sont engagées sur la vallée du Canut. Cette nouvelle lettre d'information vous les présente et vous invite à agir à votre tour.

En effet, ce projet ambitieux passe par l'implication de tous. A nous de révéler toute notre inventivité.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Henri Rault
Président du comité de pilotage
du site Natura 2000 vallée du Canut et
conseiller général du Département
d'Ille-et-Vilaine

> Actualités

Le document d'objectifs du site Natura 2000 vallée du Canut a été validé par le comité de pilotage du 25 février 2014 et approuvé par le préfet le 8 août dernier.

Les premiers travaux depuis l'approbation du DOCOB sont en cours, l'association Libre Canut et des bénévoles sont à pied d'œuvre pour restaurer la fonctionnalité du cours d'eau (Page 3).

Réunion d'information le 20 janvier 2015

■ Une réunion publique d'information sera prochainement organisée sur la vallée du Canut pour présenter à un large public la démarche Natura 2000. Nous évoquerons les outils de gestion mis à la disposition des propriétaires et usagers afin de les aider à préserver le site (contrats Natura 2000, mesures agro-environnementales, charte Natura 2000).

Un temps d'échange nous permettra de répondre aux questions que vous vous posez.

Propriétaires, habitants de la vallée, usagers ou simples promeneurs, vous êtes tous conviés à cette réunion, le **20 janvier 2015 à 18 h 30** sur la vallée du Canut (le lieu sera précisé ultérieurement, par le biais de la presse locale).

Pour toute information complémentaire, contactez la chargée de mission Natura 2000 (Contact page 4).

> Dossier

Natura 2000 vallée du Canut, où en est-on ?

Cela fait maintenant près de 10 ans que la vallée du Canut a été proposée pour intégrer le réseau Natura 2000*. Après une longue phase consacrée aux études scientifiques et à la concertation, le site a désormais franchi une nouvelle étape essentielle. En effet, depuis août 2014, sa gestion est opérationnelle.

Une concertation réussie et des échanges fructueux

La mise en place de Natura 2000 sur la vallée du Canut a nécessité une étape de concertation, mobilisant l'ensemble des acteurs locaux en comité de pilotage : élus, représentants des propriétaires, agriculteurs, forestiers, pêcheurs, chasseurs, naturalistes.

Cette concertation a abouti au document d'objectifs (DOCOB), document au cœur du dispositif Natura 2000.

Aujourd'hui, le comité de pilotage chargé de superviser l'animation du site réunit une quarantaine de représentants d'organismes différents.
(Rubrique chiffres clés).

Une animation confiée au Département d'Ille-et-Vilaine

Dans la poursuite de l'élaboration du DOCOB du site, le Département d'Ille-et-Vilaine a été désigné par les membres du comité de pilotage pour animer le DOCOB de la vallée du Canut. Ainsi, il sera chargé, entre autres,

d'informer les acteurs du territoire sur Natura 2000 et d'accompagner les volontaires qui souhaitent s'investir dans la gestion des espaces naturels.
(Contact page 4).

Une gestion volontaire par les acteurs du territoire

Propriétaires, forestiers, agriculteurs, associations ou collectivités territoriales, tous peuvent dorénavant marquer leur engagement en faveur de la biodiversité et de la qualité de la vallée. Ils peuvent

adhérer à la démarche Natura 2000* via la charte ou les contrats pour mettre en œuvre une gestion appropriée.
(Rubrique Questions/réponses page 4).

*Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dédié à la préservation d'espèces et de milieux à forte valeur patrimoniale. Il est le fruit de deux directives européennes, la directive « Oiseaux » de 1979 et la directive « Habitats, faune, flore » de 1992.

L'objectif ambitieux de Natura 2000 est de préserver la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales.

Chiffres clés et Infos pratiques

427 hectares de superficie comprenant un ensemble de landes et pelouses, de boisements, de prairies, d'habitats aquatiques (rivières, plan d'eau, etc.) et près de **1 000 espèces** faune, flore confondues.

6 communes sont concernées par le site Natura 2000 : Baulon, Bovel, Goven, Guignen, La Chapelle Bouëxic et Lassy.

7 comités de pilotage (regroupant en moyenne 20 personnes) et **7 groupes de travail** (rassemblant en moyenne 14 personnes) ont eu lieu pendant l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB).

Le DOCOB est disponible pour consultation dans les **six mairies** concernées par le site Natura 2000. Il sera également prochainement directement téléchargeable via la DREAL. Des informations complémentaires seront apportées dans les prochains numéros de la lettre d'information Natura 2000.



> La parole à...

« Je fréquente la vallée du Canut depuis plus de 50 ans ! En effet, mon papa était pêcheur, alors enfant je l'accompagnais dans la vallée.

Il m'a beaucoup appris sur la richesse de cette vallée. Natura 2000 est, selon moi, un moyen de préservation de la nature. Localement, cette démarche est encore méconnue mais l'association « Le Pont de pierres » essaie de sensibiliser la population à ce sujet.

Depuis de nombreuses années, nous œuvrons pour la préservation et la

valorisation de la vallée du Canut au travers l'organisation de manifestations grand public. En effet, nous programmons aujourd'hui des randonnées « découverte de la faune et de la flore » avec un naturaliste, des rallyes pédestres nature, etc.

En tant qu'usager, l'association Le Pont de pierres souhaite adhérer à la charte Natura 2000 afin de valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre (dans le cadre par exemple des randonnées que nous organisons). Nous souhaitons également nous impliquer de façon concrète dans

cette démarche. A cet effet, nous programmons un chantier de restauration du lit et de la fonctionnalité de la rivière en 2015 en partenariat avec la fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine. »



Monique Vigne,
présidente de l'association
du pont de pierre.

> Ça s'active sur le Canut !



L'association Libre Canut et ses bénévoles.

Le 18 octobre, nous sommes une dizaine de bénévoles de l'association Libre Canut à nous retrouver sur la vallée du Canut. Aujourd'hui, notre mission : contribuer à l'amélioration de la fonctionnalité du cours d'eau avec l'aide de Florian Guérineau de la fédération de pêche et de Gwendoline Le Cunff, la chargée de mission Natura 2000 qui nous accompagnent dans notre démarche.

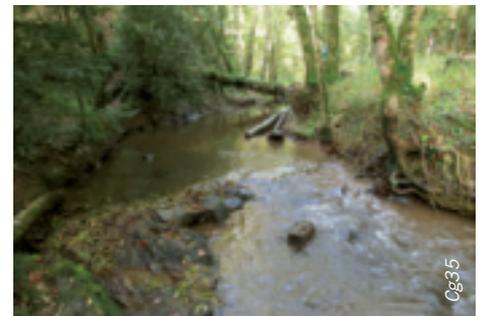
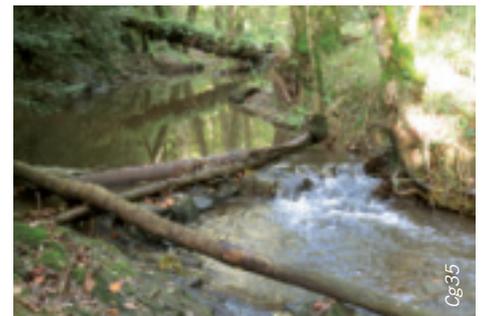
De nombreux seuils en enrochements ont été observés sur la vallée. La présence de ces « barrages » faits de blocs et de cailloux est problématique à différents points de vue. Outre les problèmes de circulation des poissons, ils provoquent en amont l'envasement du fond du lit de la rivière. Le ralentissement des écoulements fait stagner l'eau plus longtemps, favorisant son réchauffement et la baisse du taux d'oxygène dissous. Mais attention, il ne faut pas pour autant enlever tous les embâcles (troncs d'arbres,

branches, etc.) qui peuvent être des supports de vie intéressants ! Nous allons passer une bonne matinée à retrouver ces seuils et à en disperser les pierres. Pour le premier seuil, toutes les pierres sont à redisperser de façon aléatoire en amont et en aval de l'ancien barrage. Le second ne sera pas totalement démantelé et la moitié de l'ouvrage sera conservée afin de diriger les flux d'eau et de favoriser les sous-berges du cours d'eau. Pour le troisième seuil, nous faisons différemment en disposant une partie des blocs sous forme d'épis afin de conforter un atterrissement dans le cours d'eau.

Chaque seuil a sa particularité et l'expertise de Florian nous aide à trouver le bon équilibre pour dynamiser le cours d'eau et alterner des portions d'eau courante et d'autres d'eau un peu plus stagnante.

Chaque seuil supprimé, le Canut nous salue, la rivière "chante" harmonieusement.

Quinze seuils avaient été identifiés lors d'une étude sur les cours d'eau du site. Aujourd'hui, dix d'entre eux ont été ouverts. Ces ouvertures ont permis de retrouver des radiers (zones d'eau peu profondes) en dispersant les blocs des seuils. Cette opération permet, entre-autres, de retrouver des zones de vie indispensables à certaines espèces. Les portions



Avant / après, enlèvement d'un seuil sur le Canut.

restaurées autrefois pauvres en poissons pourront donc être reconquises par des espèces telles que le chabot ou la truite.

Après 3 heures de labeur dans la bonne humeur, la pause est méritée : nous partageons le repas bio local offert par l'association. L'après-midi permettra de profiter des lieux et de sa biodiversité par une balade ensoleillée.

Si vous souhaitez vous aussi participer à ce genre de journée sur la vallée du Canut, n'hésitez pas à contacter l'association Libre Canut ou la chargée de mission Natura 2000 (Contact page 4).

> Zoom « Zones de protection spéciale »

La Fauvette pitchou



Didier Collin - oiseaux.net

Ce petit oiseau s'entend plus qu'il ne se voit. Son cri est son meilleur indice de présence.

Très difficile à observer, la fauvette pitchou est cependant un oiseau qu'on ne peut pas confondre en raison de sa très longue queue qu'elle tient toujours relevée et très souvent déployée. Sa petite taille est également très caractéristique. Son nom « Pitchou » signifie petit en provençal et évoque la taille menue de cet oiseau. L'iris rouge-orange et l'anneau orbital plus rouge encore forment un trait distinctif qui est particulièrement visible malgré les mouvements inquiets de cet oiseau.

En Bretagne, la fauvette pitchou occupe de préférence les landes basses dominées par des bruyères pour se nourrir et se reproduire. Elle se nourrit dans les buissons, près du sol, principalement des arthropodes (insectes, araignées, etc.). La femelle sélectionne une des ébauches de nid construites par le mâle que le couple achève ensuite. Les pontes interviennent en avril et en juin-juillet.

■ **ENJEU** : la sur-fréquentation humaine, le défrichement à visée agricole des landes ou au contraire la fermeture de ces milieux représentent les principales menaces pour cette espèce au statut de conservation considéré comme défavorable mais à la population stable. Les landes présentes sur le site de la vallée du Canut en font un milieu tout à fait adapté pour cette espèce.

Questions / réponses

Chartes, contrats, quelles différences ?

■ La charte Natura 2000 vise à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » la gestion qui a permis ou permet le maintien de ces habitats remarquables.

Cette charte s'articule autour de deux notions distinctes : des engagements de bonne pratique et des recommandations applicables par grands types de milieux (landes, boisements, milieux aquatiques, etc.).

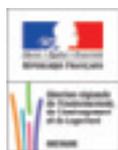
■ Un contrat Natura 2000 a pour objectif de restaurer ou entretenir les habitats naturels et les espèces d'intérêt européen. Les surcoûts engendrés par la réalisation des travaux sont pris en charge à 100 % grâce à un cofinancement de l'Union Européenne et de l'État.

■ Démarche volontaire et contractuelle, charte et contrats sont donc des outils de gestion complémentaires qui marquent un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000.

Ils ouvrent droit à des avantages, notamment fiscaux, comme l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti sur les parcelles concernées ou la garantie de gestion durable des forêts en complément d'un document de gestion approuvé.

■ Tout propriétaire ou mandataire, qu'il soit une personne physique ou morale, publique ou privée, peut prétendre à la signature de la charte ou d'un contrat.

Pour toute information, contactez la chargée de mission Natura 2000. (Contact ci-dessous)



Département d'Ille-et-Vilaine
Service espaces naturels

1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes CEDEX

Tél. : 02 99 02 20 73,
Port. : 07 87 25 83 89
Fax : 02 99 02 39 32

E-mail : gwendoline.le-cunff@cg35.fr
Site : www.ille-et-vilaine.fr/environnement

www.ille-et-vilaine.fr

Rédaction

Conseil général d'Ille-et-Vilaine - Service espaces naturels